



Extrait du UJFP

<http://www.ujfp.org/spip.php?article5831>

Rassemblement pour la libération de Salah Hamouri

- L'UJFP en action - Appels et manifestations -

Date de mise en ligne : mercredi 30 août 2017



Copyright © UJFP - Tous droits réservés

L'AFPS, avec d'autres organisations (NDLR : dont l'UJFP) du Collectif national pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens (CNPJDPI), appelle à un rassemblement pour la libération de Salah Hamouri.

Le rassemblement aura lieu demain jeudi 31 août à 16h30 au métro Invalides devant le Ministère des Affaires étrangères où nous avons demandé que notre délégation soit reçue à 17h. Cet appel se base sur [notre communiqué du 29 août](#) dont le texte se trouve ci dessous.



[>>Invitez vos amis à l'événement Facebook](#)

Salah Hamouri : la France doit agir d'urgence pour sa libération

Arrêté le 23 août par l'armée d'occupation israélienne sans aucun motif, Salah Hamouri, citoyen franco-palestinien, est promis à 6 mois de détention administrative.

Alors que les conditions de libération de Salah Hamouri étaient en discussion lors de l'audience du tribunal de ce matin (mardi 29 août), un ordre de détention administrative de six mois a été demandé par les autorités gouvernementales israéliennes. On voit que la séparation des pouvoirs est un concept inconnu de cet État qui se prétend la seule démocratie au Proche et Moyen Orient.

La détention administrative est une des armes utilisées par le pouvoir israélien pour maintenir en prison des Palestiniens sans avoir à justifier ne serait-ce que d'un prétexte. Le « dossier secret » demeure inconnu de l'accusé et de ses défenseurs. Renouvelable de 6 mois en 6 mois à l'infini elle peut maintenir un opposant indéfiniment en prison sans qu'aucune charge ne lui soit signifiée. Ainsi des dizaines de prisonniers politiques palestiniens ont passé plusieurs années en prison sans connaître les motifs de leur détention.

Rassemblement pour la libération de Salah Hamouri

Malgré la forte mobilisation en faveur de sa libération, nous ignorons si, au niveau de l'État et du gouvernement, les autorités françaises sont intervenues. Aucune déclaration publique n'a été prononcée de leur part jusqu'à maintenant. Pourrait-on savoir pourquoi un avocat franco-palestinien enfermé en Israël ne bénéficierait pas de la même considération que d'autres français détenus à l'étranger ?

Le tribunal a 48 heures, c'est à dire jusqu'à jeudi, pour confirmer ou contester cette demande du gouvernement israélien.

Nous appelons nos concitoyens à continuer d'agir fermement, rapidement et sans relâche !

Aux autorités françaises de prendre leurs responsabilités. Nous demandons une nouvelle fois au Président de la République française et au Ministre des Affaires étrangères d'intervenir avec détermination de manière forte, visible et publique vis-à-vis du gouvernement israélien et de sa représentation en France pour que notre concitoyen soit libéré.

Liberté pour Salah Hamouri !

Le Bureau national de l'AFPS
29 août 2017